



CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé incomplet le 15 Décembre 2025 - Incomplet depuis le 09/01/2026	N° DP 16366 25 00059
<p style="text-align: center;">Par : Monsieur Marc DECHAMPS Demeurant à : 5 rue du Sémillon 16130 SEGONZAC Pour : Installation véranda bioclimatique Sur un terrain sis à : 5 RUE DU SEMILLON SEGONZAC Cadastré : AI194</p>	<p>Destinations : Habitation - Logement</p>

Monsieur,

Vous avez déposé le 15 décembre 2025 à la mairie de SEGONZAC une demande de DECLARATION PREALABLE.

Par lettre du 09/01/2026 il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de déclarer votre dossier sans suite.

J'en conserve un pour mes archives, et vous fait retour des autres exemplaires en ma possession.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

SEGONZAC, le 27 avril 2026

Le Maire



Laurent GEORGES